

Madame,

En tant qu'habitant de la région (Neuvy), installé il y a maintenant 5 ans et ancien « rat des villes », je suis tombé amoureux de ce secteur pour son calme et la beauté de ses paysages (forêts, bois et petits villages).

Je n'étais absolument pas contre les éoliennes et en avais même une vision positive.

Ayant participé à une réunion d'information sur un projet éolien susceptible de se construire à 1000m de mon lieu de vie et ayant osé aborder des aspects négatifs de cette énergie lors de cette réunion (renseignements pris la veille sur Google), j'ai vite déchanté vu le comportement du promoteur à mon égard.

En effet les organisateurs m'ont écarté du reste des habitants présents.

Cette façon de procéder (scandaleuse) m'a conduit à m'intéresser plus encore au sujet.

Mes recherches, mes contacts et mon implication m'ont fait comprendre ses dérives, et la malhonnêteté intellectuelle sous-jacente de ce développement plus qu'anarchique.

« Les éoliennes plus on les connaît, moins on les aime »

Je suis aujourd'hui président d'une association de protection de l'environnement qui réunit 43 adhérents et beaucoup de sympathisants (APENC51 membre du collectif Environnement Champenois En Péril).

Mon association se prononce CONTRE ce projet susceptible de détruite littéralement le cadre bucolique de ce charmant secteur déjà impacté, sans aucun bénéfice avéré, ni pour l'environnement, ni pour ses habitants.

Je vous cite ici quelques arguments, qui sont d'ailleurs **détaillés dans les nombreuses contributions** que vous avez d'ores et déjà reçues pour le projet de Charleville :

- La production d'énergie renouvelable du secteur et celle notamment de la communauté de commune concernée (CCBC) est **l'une des plus vertueuses du pays**

Excédentaire de plus **d'1,5 fois** en terme de production d'énergie, et ce à hauteur de **94,2% d'énergie éolienne**.

Nous répondons donc largement à l'article D.141-2-1 du décret du 27/01/2023 sur les Comités Régionaux de l'Énergie.

Où est la territorialisation, l'équilibrage des territoires ?

Communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC) :

consomme **59 889 MWh***

et produit **92 354 MWh** soit un ratio de **154,2%**

Part de l'éolien dans la production **94,2%** - Production éolienne par habitant: 11,48 MWh

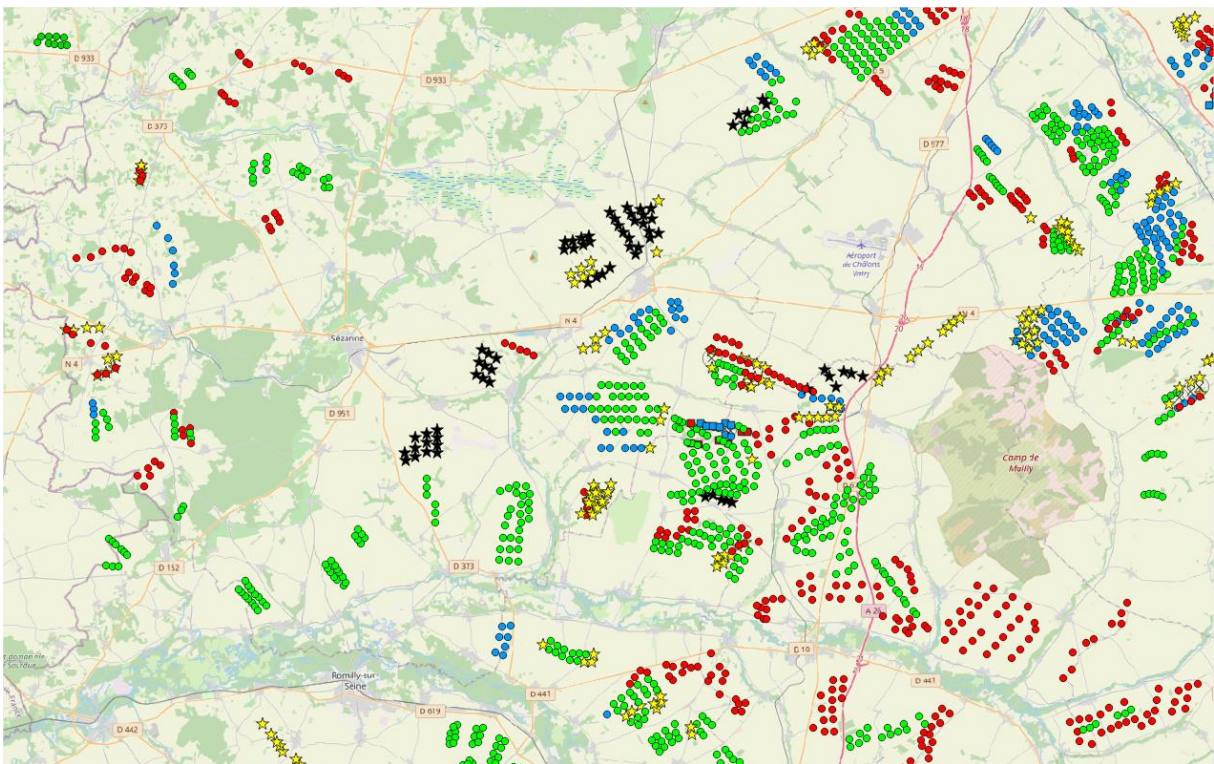
(Source ENEDIS)

La France semble sacrifiée sur l'autel des énergies renouvelables alors que c'est l'un des pays les plus vertueux au monde grâce, entre autre, à son parc nucléaire (cf. COP28).



(église de Corroy)

Particulièrement le sud-ouest de la Marne et le nord de l'Aube :



(Données DREAL Décembre 2023)

- Le manque d'honnêteté du promoteur (récurrent)

Puissance produite largement surestimée, minoration des impacts, carte obsolète ne montrant pas les projets actuels..

Soit disant la mission UNESCO non opposée au projet...

Charte Morale signée par OSTWIND et les élus, introuvable dans les documents alors que citée dans le dossier de l'enquête.

(Etc...).

- Destruction du cadre de vie

Nuisances visuelles manifestes, bruit, pollution lumineuse et même effet stroboscopique de jour (voir les parcs existant, Butte de Soigny et Brie Champenoise).

Dévalorisation immobilière irrémédiable. Distance de 500m scandaleuse alors que les éoliennes font aujourd'hui 240m en bout de pale.

Impact sur le patrimoine paysager.

A ce titre la mission UNESCO CMCC et le Syndicat des vignerons sont opposés à ce projet.

- Une pollution insidieuse et non contrôlée

Liée, entre autre, à l'érosion du bord d'attaque des pales (sujet jamais évoquées dans les 400 pages du dossier d'impacts environnemental).



(Photos personnelles)

Certaines associations parlent de plus de 60kg par an et par éolienne de micro et nano particules de PVC et autre fibres synthétiques (carbone, verre etc...) qui se diffusent dans notre environnement avec les conséquences que l'on imagine.

Des analyses de sols devraient être diligentées par le ministère de la santé pour quantifier cette pollution.

- Impacts sur l'avifaune

Migrateurs, chiroptères et même nicheurs, la forêt du Gault riche de cette diversité se retrouve encerclée notamment avec l'autorisation du parc éolien Griottes de Champguyon.

La LPO parle d'un impact/enjeu très fort.

(Couloirs de migrations, norme Eurobat, garde au sol).

D'autres arguments plus généraux sur l'éolien :

- **Le rapport de la cour des comptes d'Octobre 2023**

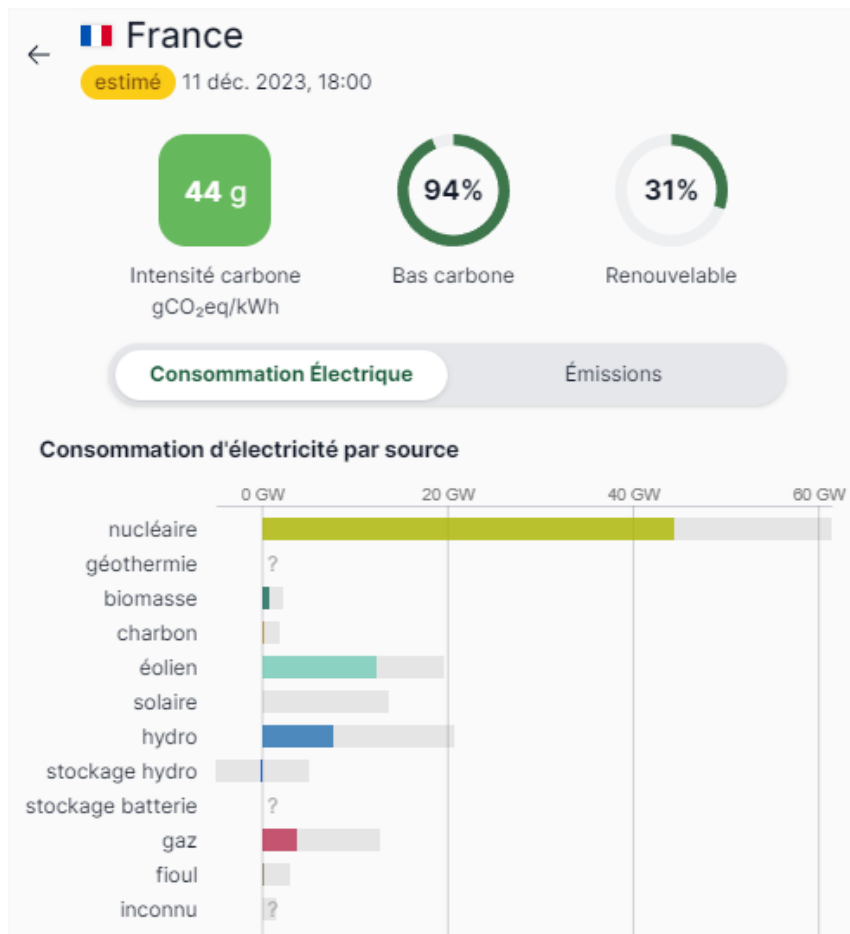
(Sachant que celui de 2018 avait déjà initié une commission d'enquête édifiante, la commission « Aubert »).

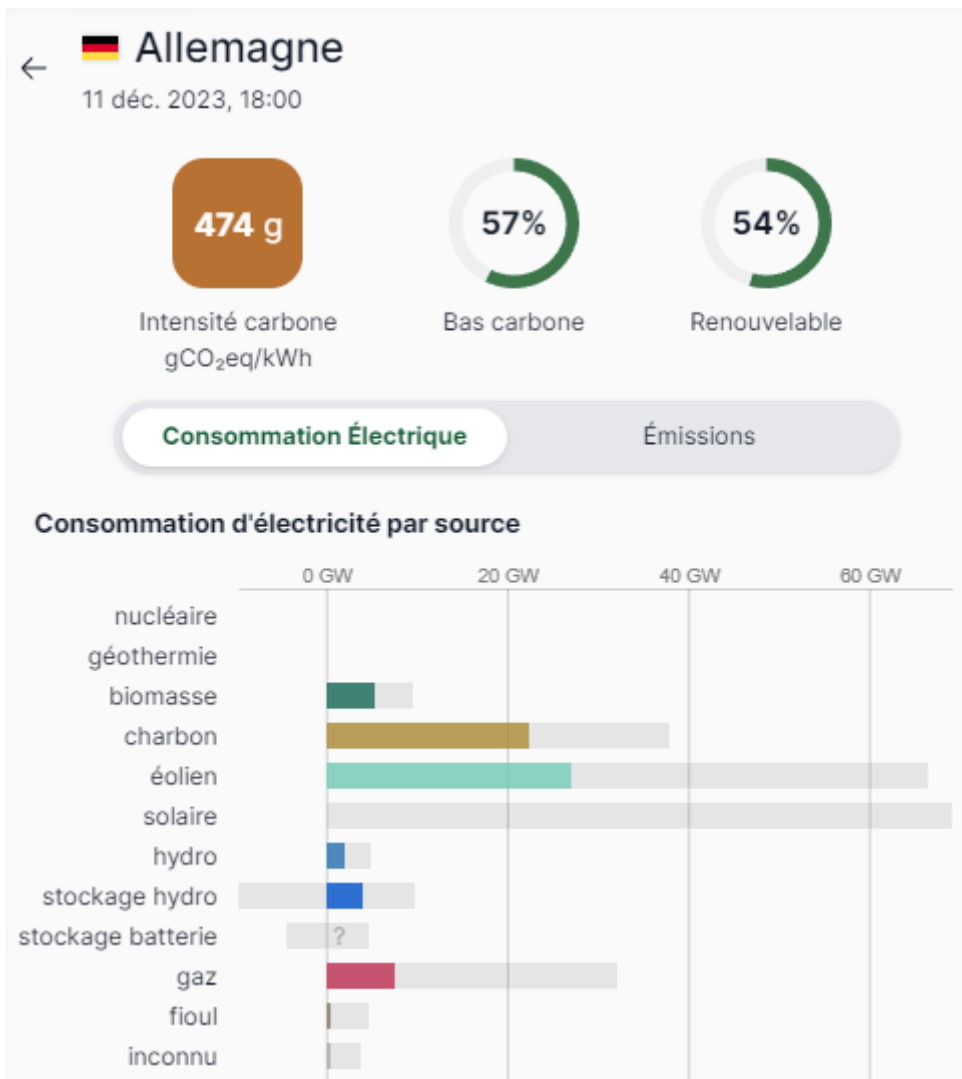
Fixation des objectifs ENR : de l'art de se tirer une balle dans le pied !

"Il faut noter que la France avait accepté des objectifs d'implantation des ENR plus ambitieux que ceux de la plupart des autres pays, alors même que son mix électrique est fortement décarbonée et que le retard dans l'atteinte de ses objectifs n'est pas imputable au seul mix électrique, et notamment pas au seul secteur éolien."

Effectivement, le but est la décarbonation et pas le % d'énergies variables intermittentes.

D'autant que ça ne va pas ensemble :





(L' « exemple » Allemand et ses 30000 éoliennes)
Source EcoMix.

- La commission d'enquête sur notre perte de souveraineté énergétique de Décembre 2023.

Mr Schellenberger, son président, la résume en disant :

« Le récit qui s'est reconstitué devant nous, c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique... ».

Elle démontre le scandale d'incompétence (ou pire ?) dont ont fait preuve nos responsables concernant notre souveraineté énergétique.

Yves Bréchet, ancien haut-commissaire à l'énergie : **« un produit de spéculation pur », « La politique énergétique du pays a été décidé par un canard sans tête ».**

La loi d'accélération vient ajouter de l'indécence à cette situation d'autant qu'elle sera obsolète vu les directives européennes (RED III).

Un moratoire pour la Merne est urgent.

Aussi, **d'autres voies sont possibles**, mais n'intéressent manifestement par nos dirigeants court-termistes et tournés vers la spéculation plus que le véritable bien-être de la population et de son environnement (mesures ERC ridicules comparées aux sommes engagées et dégagées).

Comme par exemples une véritable politique d'économie et de frugalité, d'isolation, d'éducation, de développement de solutions de biomasse comme le miscanthus, ou technologiques comme le moteur à eau (processeur Pantone) et bien d'autre.

Je pourrai développer encore d'autres arguments comme **la baisse du vent globale due au réchauffement climatique, l'artificialisation des sols (non pris en compte dans le ZAN), les infrasons, le repowering sans enquête publique etc etc...**) mais le temps me manque.

Ces points que j'ai abordés ne sont certes pas tous « spécifiques » au projet de Charleville, car comme pour de nombreux citoyens l'étude d'un tel dossier relève de l'impossible vu le nombre de pages (on devrait disposer d'un comité scientifique, technique et financier intègre et indépendant qui étudierait les dossiers).

Ils sont cependant tout à fait graves et valables.
Ils méritent votre pleine considération.

Aussi, vu le code d'éthique et de déontologie de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs, je sais que je peux compter sur votre impartialité et votre intégrité pour servir l'intérêt général.

J'espère donc que vous aurez à cœur de défendre **un avis défavorable**, empli de pragmatisme et de bon sens, pour nous et les générations à venir.

Recevez Madame, mes sincères salutations,

Président de l'Association de Protection de l'Environnement de Neuvy et Courgivaux (APENC51)
(42 membres)

Membre du collectif Environnement Champenois En Péril (18 associations)